

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles  
Canton de Goussainville

SP SARCELLES  
22.12.23

N° 45.2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

15 décembre 2023

Date d'affichage

15 décembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 17

Votants 18

L'an deux mille vingt-trois,  
Le 21 décembre à 18 heures,  
Le Conseil Municipal,  
Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

**Etaient présents :** Alain GOLETTA, Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjointes au Maire.  
Georgette BRAZIER, Georgette ROUSSY, Antonia CORNET, Demba DIALLO (arrivé à 18h22), Yves LECUYER, Adeline COURTOIS, Olivier MAGNIER, William CADOR, Marie-Christine COMONT, David CARDOSO, Marina NICOLAS, Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés :** Véronique BUCHET (pouvoir à Mme ANDRIANASOLO).

**Etaient absents :** Martial VANDAMME.

Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire de séance :** Mme BRAZIER

**Rapporteur :** M. le MAIRE

\*\*\*

### OBJET :

#### **Tableau des effectifs : Avancements de grades et réussite à concours.**

M. le MAIRE indique aux membres du Conseil que :

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, la Commune de Vémars va procéder à l'actualisation de son tableau des effectifs afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade, établi pour l'année 2023 et permettre la nomination d'un agent ayant réussi le concours d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création des emplois correspondant au grade d'avancement comme suit :

- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, correspondant à un agent affecté au service administratif,
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, correspondant à un agent affecté au service technique,
- 1 emploi d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, correspondant à un agent affecté au service animation.

Il convient donc de statuer sur la création de ces emplois au 22 décembre 2023 et de procéder à l'actualisation du tableau des effectifs de la commune.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code général de la fonction publique,

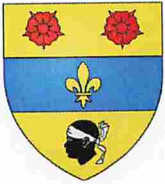
**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34,

Transmise le

22 DEC. 2023

Affichée le

22 DEC. 2023



VILLE DE VEMARS

SALLE D'ACTES  
2023

Vu l'effectif du personnel communal,

**Considérant** la nécessité de créer des emplois au tableau des effectifs communal afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade, établi pour l'année 2023 et permettre la nomination d'un agent ayant réussi le concours d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité pour,

- ✓ **APPROUVE** la création des emplois correspondant au grade d'avancement à compter du 22 décembre 2023 comme suit :
  - 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - 1 emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - 1 emploi d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- ✓ **DIT** que la dépense correspondante est inscrite au budget de la Ville,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire

  
Frédéric Didier  
